

COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

ARRÊTE DE VALIDATION

Le Conseil communal de La Brévine,

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

vu la publication faite dans la Feuille officielle No 39, du 30.09.2022;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal,

arrête:

Article unique. - La votation communale du 25 septembre 2022 relative à une demande de crédit d'étude de CHF 140'000.- pour une nouvelle offre touristique et culturelle autour du patrimoine du froid est validée.

La Brévine, le 11 octobre 2022

Au nom du Conseil communal:

Le président,

La secrétaire,

V. Robert

M. Jeanneret

PUBLICATIONS COMMUNALES

AUTRES PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de La Brévine

Votations communales

Résultats de la votation communale de La Brévine, du 25 septembre 2022

Arrêté du Conseil général du 23 mars 2022 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 140'000.- pour une nouvelle offre touristique et culturelle autour du patrimoine du froid.

Electrices inscrites	253
Electeurs inscrits	272
Bulletins déposés	403
Bulletins blancs	003
Bulletins valables	400
Electrices et électeurs ayant répondu OUI	122
Electrices et électeurs ayant répondu NON	278

L'arrêté est refusé.

La Chancellerie d'Etat porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électrices et électeurs, conformément à la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, et les informe que tous recours ou réclamations concernant la validité des opérations électorales doivent lui être adressés dans les six jours qui suivent la présente publication.

La Brévine le 30 septembre 2022